

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 30 JUIN 2015 À 18 HEURES 30

N° 4 - 117 / 2015 : TARIFICATION HORAIRE DU PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT DES CORDELIERS - MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION PAR TRANCHE DE 15 MINUTES - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE - AVENANT AU CONTRAT

L'An Deux Mille Quinze, le 30 juin

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 30 juin 2015 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : madame Anne-Marie ROSÉ

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL (pouvoir de Gisèle DEDIEU), Michel FRANQUES (pouvoir de Naïma MARENGO), Muriel ROQUES-ÉTIENNE (pouvoir de Marie-Louise AT), Philippe BONNECARRÈRE, Claude LECOMTE, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL VIALARD, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON (pouvoir de Jean-Michel BOUAT), Patrick BÉTEILLE, Michèle BARRAU-SARTRES, Bruno CRUSEL, France GERBAL-MÉDALLE, Enrico SPATARO, Odile LACAZE, Fabien LACOSTE (pouvoir d'Elodie NADJAR), Pascal PRAGNÈRE, Dominique MAS, Pierre DOAT (pouvoir de Najat DELPEYRAT), Éric GUILLAUMIN, Robert GAUTHIER, Delphine DESHAIES-GALINIÉ, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Jacques ROYER, Francis SALABERT (pouvoir d'Emmanuelle PIERRY), Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Joëlle VILLENEUVE, Michel MARTY, Céline TAFELSKI, Blandine THUEL, Stéphane BARDY, Jean-François ROCHEDREUX, Robert AZAÏS.

Membre suppléant présents votant : Monsieur Philippe GRANIER, madame Agnès BRU.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, messieurs, Jacques ROUSSEL, Philippe MARAVAL, Rino GATEFIN, Marie-Claire MALROUX, Christian LAFON, Yves CHAPRON.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, messieurs, Gisèle DEDIEU (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Jean-Michel BOUAT (pouvoir à Steve JACKSON), Marie-Louise AT (pouvoir à Gisèle DEDIEU), Patrice BEDIER, Elodie NADJAR (pouvoir à Fabien LACOSTE), Frédéric CABROLIER, Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Sarah LAURENS, Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Claude JULIEN, Gérard POUJADE, Hélène MALAQUIN.

Membres suppléants : Mesdames, monsieur, Marie-Claude VABRE, Françoise FEUGEAS, Thierry LAFUENTE.

Présents : 46

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 30 JUIN 2015

N° 4 - 117 / 2015 : TARIFICATION HORAIRE DU PARC PUBLIC DE STATIONNEMENT DES CORDELIERS - MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION PAR TRANCHE DE 15 MINUTES - APPROBATION DE LA NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE - AVENANT AU CONTRAT

Pilote : Stationnement

Madame Muriel ROQUES-ÉTIENNE, rapporteur,

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a confié à la société INTERPARKING FRANCE, à compter du 1^{er} mai 2012 et pour une durée de 30 ans, la délégation du service public de stationnement du parking des Cordeliers.

Un premier avenant a modifié la date de prise d'effet du contrat compte tenu du décalage de la date de remise de la coque pour la fixer au 1^{er} avril 2013.

La loi n° 2014-344 du 17 mars **relative à la consommation stipule dans son article L. 113-7** qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, « *tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus* ».

A ce jour, les tarifs du parking des Cordeliers concédé sont fixés par pas d'une heure.

Les négociations avec le concessionnaire ont été conduites dans l'objectif de respecter les principes suivants :

- Maintenir le tarif de la première heure à 1,30 € maximum (tarif actuel)
- Favoriser l'attractivité commerciale du centre-ville en privilégiant les stationnements « courts »
- Maintenir l'équilibre général du contrat (obligation légale)

L'analyse de la fréquentation par les usagers du parc de stationnement fait également apparaître une fréquentation maximale sur le créneau de 2 heures à 2 heures 30 (23%) et 51 % entre 1h30 et 3 heures.

L'ensemble de ces éléments ont conduit à la proposition de grille tarifaire suivante :

Durée	Tarif Cordeliers	Durée	Tarif Cordeliers	Durée	Tarif Cordeliers
0h15	0,30 €	4h15	5,90 €	8 h 15	10,20 €
0h30	0,60 €	4h30	6,20 €	8 h 30	10,40 €
0h45	0,90 €	4h45	6,50 €	8 h 45	10,60 €
1h	1,20 €	5h	6,80 €	9 h	10,80 €
1h15	1,60 €	5h15	7,10 €	9 h 15	11,00 €
1h30	2,00 €	5h30	7,40 €	9 h 30	11,20 €
1h45	2,40 €	5h45	7,70 €	9 h 45	11,40 €
2h	2,80 €	6h	8,00 €	10 h	11,60 €
2h15	3,20 €	6h15	8,30 €	10 h 15	11,80 €
2h30	3,60 €	6h30	8,60 €	10 h 30	12,00 €
2h45	4,00 €	6h45	8,90 €	10 h 45	12,20 €
3h	4,40 €	7h	9,20 €	11 h	12,40 €
3h15	4,70 €	7h15	9,40 €	11 h 15	12,60 €
3h30	5,00 €	7h30	9,60 €	11 h 30	12,80 €
3h45	5,30 €	7h45	9,80 €	11 h 45	13,00 €
4h	5,60 €	8h	10,00 €	12 h	13,20 €

Les tarifs de la grille sont des tarifs maximum. Le tarif « forfait de nuit » est supprimé.

Les conséquences financières de cet avenant n'ont pas pour effet d'entraîner une augmentation de plus de 5 % du chiffre d'affaires prévisionnel arrêté lors de la conclusion du contrat. De fait, cet avenant n'est pas soumis à l'avis de la commission de délégation de service public.

Il convient de conclure un avenant pour entériner les nouveaux tarifs pris en application de la loi consommation.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la consommation et notamment son article L. 113-7 en matière de tarification du stationnement en parc public, applicable au 1^{er} juillet 2015 ;

VU la proposition de grille tarifaire ;

VU le projet d'avenant ci-annexé ;

VU l'avis favorable du bureau communautaire du mardi 16 juin 2015 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ, par 43 voix pour, et 4 contre (madame Dominique MAS, monsieur Fabien LACOSTE avec pourvoir de madame Élodie Nadjar, monsieur Pascal PRAGNÈRE).

APPROUVE la nouvelle tarification horaire au quart d'heure sur le parking des Cordeliers suivant la grille tarifaire ci-dessous applicable au 1^{er} juillet 2015 :

Durée	Tarif Cordeliers	Durée	Tarif Cordeliers	Durée	Tarif Cordeliers
0h15	0,30 €	4h15	5,90 €	8 h 15	10,20 €
0h30	0,60 €	4h30	6,20 €	8 h 30	10,40 €
0h45	0,90 €	4h45	6,50 €	8 h 45	10,60 €
1h	1,20 €	5h	6,80 €	9 h	10,80 €
1h15	1,60 €	5h15	7,10 €	9 h 15	11,00 €
1h30	2,00 €	5h30	7,40 €	9 h 30	11,20 €
1h45	2,40 €	5h45	7,70 €	9 h 45	11,40 €
2h	2,80 €	6h	8,00 €	10 h	11,60 €
2h15	3,20 €	6h15	8,30 €	10 h 15	11,80 €
2h30	3,60 €	6h30	8,60 €	10 h 30	12,00 €
2h45	4,00 €	6h45	8,90 €	10 h 45	12,20 €
3h	4,40 €	7h	9,20 €	11 h	12,40 €
3h15	4,70 €	7h15	9,40 €	11 h 15	12,60 €
3h30	5,00 €	7h30	9,60 €	11 h 30	12,80 €
3h45	5,30 €	7h45	9,80 €	11 h 45	13,00 €
4h	5,60 €	8h	10,00 €	12 h	13,20 €

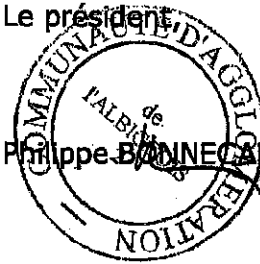
APPROUVE le projet d'avenant ci-annexé.

AUTORISE monsieur le président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait le 30 juin 2015,

Le président

Philippe BONNECARRÈRE



Contrat de concession du service public de stationnement souterrain des Cordeliers

Projet d'avenant n°2

Entre :

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRERE, habilité à la signature du présent avenant par délibération de son assemblée délibérante en date du 30 juin 2015,

Ci-après dénommée « **la Collectivité** »

D'une part,

Et :

La Société **INTERPARKING FRANCE SA, sise 15 boulevard des Italiens / 30 rue de Gramont - 75002 PARIS, immatriculée** au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 692 051 113, représentée par son Directeur général, Roland CRACCO

Ci-après dénommée « **le Concessionnaire** »

D'autre part,

Ci-après désignés conjointement « **Les Parties** »

PREAMBULE

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a confié à la société INTERPARKING FRANCE, à compter du 1^{er} mai 2012 et pour une durée de 30 ans, la délégation du service public de stationnement du parking des Cordeliers.

Un premier avenant a modifié la date de prise d'effet du contrat compte tenu du décalage de la date de remise de la coque pour la fixer au 1^{er} avril 2013.

La loi n° 2014-344 du 17 mars **relative à la consommation stipule dans son article L. 113-7** qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, « *tout exploitant de parc de stationnement affecté à un usage public applique au consommateur, pour les stationnements d'une durée inférieure à douze heures et payés à la durée, une tarification par pas de quinze minutes au plus* ».

A ce jour, les tarifs du parking des Cordeliers concédé sont actuellement fixés par pas d'une heure.

Il convient par conséquent de conclure un avenant pour entériner les nouveaux tarifs pris en application de la loi consommation.

Article 1^{er} - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet l'adoption de nouveaux tarifs applicables dans le parc de stationnement des Cordeliers concédé à la société INTERPARKING.
 Cette nouvelle grille tarifaire met en place une tarification par pas de 15 minutes conformément aux dispositions de la loi consommation du 17 mars 2014.

Article 2 – Nouvelle grille tarifaire

L'article 28.1 du contrat de concession est remplacé dans son intégralité par la rédaction suivante :

[28.1. Fixation des tarifs maximum (hors actualisation – article 28.3)

28.1.1. Stationnement horaire

Durée	Tarif Cordeliers	Durée	Tarif Cordeliers	Durée	Tarif Cordeliers
0h15	0,30 €	4h15	5,90 €	8 h 15	10,20 €
0h30	0,60 €	4h30	6,20 €	8 h 30	10,40 €
0h45	0,90 €	4h45	6,50 €	8 h 45	10,60 €
1h	1,20 €	5h	6,80 €	9 h	10,80 €
1h15	1,60 €	5h15	7,10 €	9 h 15	11,00 €
1h30	2,00 €	5h30	7,40 €	9 h 30	11,20 €
1h45	2,40 €	5h45	7,70 €	9 h 45	11,40 €
2h	2,80 €	6h	8,00 €	10 h	11,60 €
2h15	3,20 €	6h15	8,30 €	10 h 15	11,80 €
2h30	3,60 €	6h30	8,60 €	10 h 30	12,00 €
2h45	4,00 €	6h45	8,90 €	10 h 45	12,20 €
3h	4,40 €	7h	9,20 €	11 h	12,40 €
3h15	4,70 €	7h15	9,40 €	11 h 15	12,60 €
3h30	5,00 €	7h30	9,60 €	11 h 30	12,80 €
3h45	5,30 €	7h45	9,80 €	11 h 45	13,00 €
4h	5,60 €	8h	10,00 €	12 h	13,20 €

De 12h à 24h : 13,20 €.

28.1.2. Abonnements

Prix en € TTC	Mensuel	Trimestriel	Semestriel	Annuel
Abonnement permanent 24/24 - 7/7	63,00€	185,00€	365,00€	645,00€
Abonnement jour : 5 j/7 de 7h à 20h	54,30€	159,50€	314,60€	556,00€
Abonnement nuit 18h-9h	52,10€	153,10€	302,10€	533,80€
Abonnement moto 24/24 - 7/7	38,90€	114,20€	225,20€	398,10€

28.1.3 Forfait courte durée

Type	Tarif en € TTC
3 jours	22,30€
1 semaine	27,80€
2 semaines	44,40€
1 mois	70,00€

Le tarif « forfait de nuit est supprimé ».

Article 3 : Prise d'effet du présent avenant

Le présent avenant prendra effet dès sa transmission au contrôle de légalité.

Article 4 : Stipulations antérieures

Toutes les autres dispositions du contrat de concession et de l'avenant conclu entre la collectivité et le concessionnaire restent en vigueur tant qu'elles ne sont pas contraires aux clauses du présent avenant.

Fait à Saint-Juéry, le

En deux exemplaires originaux

Pour la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Le Président

Philippe BONNECARRERE

Pour INTERPARKING France SA

Le Directeur Général

Roland CRACCO